



# Conseil d'administration

349<sup>e</sup> session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

**Date:** 12 octobre 2023

**Original:** anglais

Deuxième question à l'ordre du jour

## Point sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

**Résumé:** Le présent document fait le point, à l'intention du Conseil d'administration, sur la phase 2 des travaux de rénovation et sur l'état d'avancement des travaux effectués dans le cadre du projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.

**Unité auteur:** Bureau du Sous-directeur général, Services de gestion interne; Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

**Documents connexes:** [GB.347/PFA/INF/2](#); [GB.344/PFA/4/1](#); [GB.343/PFA/1](#); [GB.341/PFA/3\(Rev.1\)](#); [GB.341/PFA/3\(Add.1\)](#); [GB.340/PV](#); [GB.340/PFA/3](#); [GB.337/PV](#); [GB.337/PFA/2](#); [GB.337/PFA/2\(Add.1\)](#); [GB.335/PFA/3](#); [GB.335/PFA/3\(Add.\)](#); [GB.334/PV](#); [GB.334/PFA/2](#); [GB.332/PFA/3](#); [GB.326/PFA/3](#).

## ► Introduction

---

1. À sa 341<sup>e</sup> session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé l'ampleur définitive de la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège <sup>1</sup>.
2. À sa 343<sup>e</sup> session (novembre 2021), le Conseil d'administration a approuvé le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège figurant dans le document GB.343/PFA/1, dans la limite des ressources disponibles à l'issue de la vente de la parcelle de terrain <sup>2</sup>.
3. À sa 344<sup>e</sup> session (mars 2022), le Conseil d'administration a approuvé le budget proposé pour le projet d'un périmètre de sécurité du bâtiment du siège figurant dans le document GB.344/PFA/4/1, qui s'inscrivait dans la limite des ressources disponibles à l'issue de la vente de la parcelle de terrain <sup>3</sup>.
4. À sa 346<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2022), le Conseil d'administration a été informé par le Bureau que le pays hôte avait confirmé sa contribution financière, à hauteur de 4 millions de francs suisses, au projet de mise en place d'un périmètre de sécurité <sup>4</sup>.
5. Le présent document fait le point, à l'intention du Conseil d'administration, sur l'état d'avancement de la phase 2 des travaux de rénovation et sur les travaux effectués dans le cadre du projet de création d'un périmètre de sécurité au siège.

## ► Phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège

---

6. La première étape de la phase 2 des travaux s'est achevée après la 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, en raison de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, mais aussi parce qu'il fallait veiller à ce qu'il y ait suffisamment de salles de conférence disponibles pendant la session de la Conférence.
7. La deuxième étape 1B, est en cours avec la rénovation des salles III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII, y compris les zones et bureaux avoisinants. Des salles de conférence supplémentaires ont été aménagées dans le bâtiment temporaire pour compléter celles qui ont été rénovées lors l'étape 1A, à savoir: la salle du Conseil d'administration, la salle I, la salle II et la salle de cinéma/auditorium.
8. Le maître d'œuvre du projet de rénovation a constaté que les niveaux de PCB (un additif utilisé dans les peintures) décelés dans les zones techniques des étages inférieurs du bâtiment dépassent le seuil autorisé par la législation suisse en vigueur. Le personnel ne peut en principe accéder à ces étages et ne court aucun risque tant que la peinture n'est pas détériorée. Pour poursuivre les travaux programmés et respecter le calendrier, il faudra effectuer des travaux supplémentaires pour ôter en toute sécurité cette peinture là où cela sera nécessaire.

---

<sup>1</sup> GB.341/PV, paragr. 881.

<sup>2</sup> GB.343/PV, paragr. 572.

<sup>3</sup> GB.344/PV, paragr. 776.

<sup>4</sup> GB.346/PFA/2/1, paragr. 9.

Le coût qui va en résulter n'a pas été pris en compte dans le budget du projet de rénovation. En 2008, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à utiliser un montant maximal de 500 000 francs suisses imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement pour réaliser des travaux urgents de réparation et d'entretien des bâtiments appartenant à l'OIT<sup>5</sup>. Ces fonds ont été mis à disposition pour financer ces travaux urgents. Si des économies sont réalisées à l'achèvement du projet de rénovation, elles seront utilisées pour en couvrir le coût.

9. Malgré le retard pris dans la réalisation de l'étape 1A, le Bureau estime que, grâce à des analyses qualité-coût systématiques et à une redéfinition de l'ordre de priorité des travaux, il sera en mesure de respecter la date d'achèvement prévue pour l'ensemble du chantier, à savoir fin 2025, ainsi que le budget convenu de 130,4 millions de francs suisses, la priorité étant accordée au respect du budget.

## ► **Projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège**

---

10. Le permis de construire relatif au projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège a officiellement été accordé au Bureau le 12 janvier 2023. Les travaux ont commencé après le démantèlement du pavillon provisoire et le déplacement temporaire de la voie d'accès des véhicules au site destiné à garantir la sécurité du chantier ainsi qu'à sécuriser et contrôler cet accès.
11. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec les autorités locales pour l'installation de la clôture d'enceinte du site, dont environ 75 pour cent devraient être achevés d'ici à la fin de l'année 2023. Les dépenses liées à la contribution financière de 4 millions de francs suisses du pays hôte sont conformes à l'accord.
12. Le projet devrait être achevé à la fin de 2024, conformément aux prévisions, et respecter le budget de 22,9 millions de francs suisses, plus ou moins 10 pour cent, approuvé par le Conseil d'administration à sa 344<sup>e</sup> session (mars 2022). L'équipe de projet continue de chercher activement des solutions fondées sur l'analyse de valeur, en collaboration avec des ingénieurs et des sous-traitants.
13. Conformément aux orientations données par le Conseil d'administration, le Bureau élabore actuellement une nouvelle proposition concernant la couverture des voies d'accès et prévoit de collaborer étroitement avec la Mission suisse en vue de déposer une demande de permis de construire auprès des autorités locales dans le courant de l'année.

## ► **Conclusion**

---

14. Le Bureau a informé le Conseil d'administration au sujet de l'utilisation des ressources du Fonds pour le bâtiment et le logement pour financer des réparations urgentes. Le Bureau fournira au Conseil d'administration, à sa prochaine session (mars 2024), un rapport de situation actualisé sur le projet de rénovation du bâtiment du siège ainsi que sur le projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.

---

<sup>5</sup> GB.303/PV, paragr. 241.